

### MAIRIE OUVERTURE AU PUBLIC

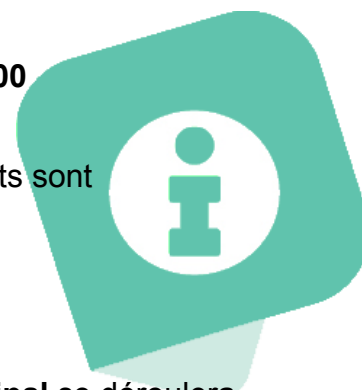
Lundi de 8h30 à 12h00

Mardi de 8h30 à 12h00 et de **13h30 à 18h00**

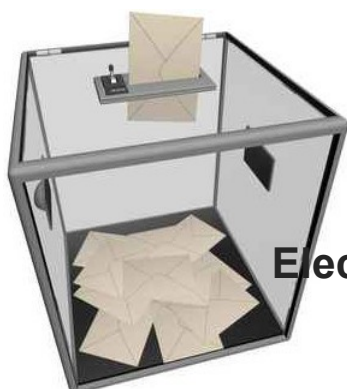
Du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**Le samedi tous les quinze jours, semaine impaire, de 9h00 à 12h00**

Les rendez-vous les samedis avec Monsieur le Maire et/ou ses adjoints sont maintenus indépendamment des heures d'ouverture au public.



Le prochain **Conseil Municipal** se déroulera, le **mercredi 25 mars 2015 à 18h30**, salle du Conseil en Mairie. Les séances du Conseil Municipal sont ouvertes au public.



### Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

Bureau de vote : **Ecole de Vicq**

Les pièces à présenter (Arrêté du 12/12/2013 pris en application des articles R5 et R60 du code électoral) :

**Un titre d'identité est obligatoire  
Accompagné de votre carte d'électeur**

*(Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés, permis de conduire, permis de chasser ...)*

Notre commune appartient désormais au canton n°29 (Marly) qui comprend les communes suivantes :

*Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Hergnies, Marly, Odomez, Préseau, Quarouble, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont, SaintAybert, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Vicq, Vieux-Condé.*

Le *Conseil général* prend le nom de *Conseil départemental* et nous voterons, non plus pour des Conseillers Généraux, mais pour des **Conseillers départementaux**, au nombre de deux par canton.

Depuis quelque temps il est constaté une nette augmentation des crottes sur les trottoirs du village.

Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui, il faut :



plus de 10 jours de pluie  
au moins 35 passages de poussettes  
mais aussi une quinzaine de passants distraits  
et quelques enfants jouant au ballon !

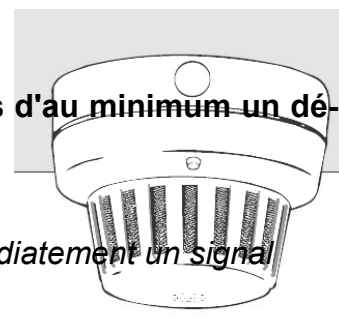
**Merci aux propriétaires de chien de nettoyer  
derrière leur ami à quatre pattes.  
Un peu de civisme s'il vous plait.**



## Détection Incendie

**Tous les lieux d'habitation (appartement, maison) devront être équipés d'au minimum un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.**

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre:  
*de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.*



Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

**L'A.P.E.E.V.** (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Vicq) en partenariat avec le corps enseignant vous invite à venir admirer

**à partir de 9h00, le mercredi 25 Mars 2015,  
la parade carnavalesque des enfants de l'école.**

Le cortège empruntera une bonne partie de la rue de Fresnes, les rues de la Gare, Georges Froisart, Renard, Cuvinot, Cuvinot Prolongée et Forcinal Moreau  
Que vous soyez sur le seuil de votre porte ou que vous participiez activement, réservez- leur un bon accueil.

Nous comptons sur vous.

**Les  
parcours  
du Cœur**

L'association vicquelotte « **Sport Pour Tous** »  
en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie  
vous invite à participer

**Le dimanche 29 Mars au « Parcours du Cœur »**

*en famille ou en groupe (environ 6 kms)*

*Inscription à la salle Municipale et départ à partir de 9h00*



Le vendredi 27 Mars, « Sport Pour Tous » en collaboration avec les enseignants, organise le « Parcours du Cœur » des écoles